

**REUNION DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2024**

L'AN 2024, le 21 FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**M. GRZETICZAK, Président.**

**MM. CREMONT, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Excusé : MM. RAMPENBERG, Vice-Président, et DELHAYE, Administrateur.**

**Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.**

**Mmes BEGAT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,  
Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**AUBENTON : CITE JEAN MERMOZ – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE ET D'UNE DIZAIN DE LOGEMENTS DESTINES AUX GENDARMES – POURSUITE DES ETUDES**

La commune d'AUBENTON a précédemment sollicité l'OPAL pour proposer un terrain (parcelles ZH n° 20-22-23-114 totalisant une surface 8 507 m<sup>2</sup>), sis Cité Jean Mermoz sur lequel un projet de 8 logements seniors est actuellement à l'étude sur la partie Ouest du site avec une emprise foncière de 4 300 m<sup>2</sup>.

En combinaison de ce projet, elle nous a proposé de réaliser une Gendarmerie et ses 10 logements sur la surface restante à l'Est soit environ 4 207 m<sup>2</sup>.

Il s'est avéré que cette superficie est insuffisante pour accueillir cet ensemble immobilier, toutefois il est envisageable d'augmenter cette surface d'environ 1 400 m<sup>2</sup> par l'ajout d'une partie Est de la parcelle ZH 102 (joutant ZH23) dont le SDIS-02 est propriétaire.

Le terrain d'assiette de ce nouveau programme est estimé par l'avis des Domaines à :

- 6,35 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles ZH 20, ZH 22, ZH 23 soit **26 714,45 €** pour une surface de 4 207 m<sup>2</sup>.
- concernant la parcelle ZH 102, le prix d'acquisition s'établira sur la base de l'évaluation de France Domaines à venir.

Servitudes :

- Monuments historiques : l'Eglise fortifiée Notre Dame d'Aubenton se trouve à 195 m au plus proche ; le terrain est donc soumis à l'avis de l'ABF.  
Un second Monument est inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH, la tour de Chimay.

Prescriptions :

- Archéologie : Nous avons sollicité la DRAC, ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

La plateforme « Géorisques », indique les risques suivants :

- Retrait gonflement des argiles => Le terrain présente un risque modéré
- Séisme => Sur une échelle de 1 à 5, le terrain présente un risque 2
- Radon => Le terrain présente un risque faible
- Canalisations de transport de matières dangereuses => terrain concerné
- Pollution des sols => terrain concerné

*Risques non concernés par le site mais présents sur la commune : inondation, mouvements de terrain.*

Le terrain est situé dans un quartier essentiellement composé d'habitat individuel. Sa localisation (proximité du centre de secours, du Groupe scolaire et de futurs logements pour séniors) rend un projet de constructions particulièrement adapté.

Le terrain est desservi depuis l'impasse Cité Jean Mermoz

Pour permettre d'aller plus loin dans ce projet et en définir les conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

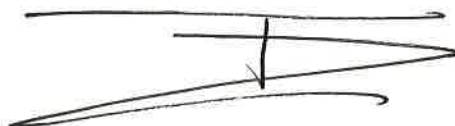
- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer le contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverse
- signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.



## Acte à classer

### BUREAU-3999

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > **AR reçu** <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-05T10-50-21.00 ( MI251400369 )

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20240221-BUREAU-3999-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : AUBENTON : CITE JEAN MERMOZ - PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UNE GENDARMERIE ET D'UNE DIZAINES DE LOGEMENTS DESTINES  
AUX GENDARMES - POURSUITE DES ETUDES

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [N. 3999 - AUBENTON - CITE JEAN  
MERMOZ - PROJET DE CONSTR.  
GENDARMERIE ET LOGTS  
DESTINES AUX GENDARMES -  
ENTREPRENDRE LES ETUDES.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/03/24 à 10:50

Par [HERMI Farida](#)

Transmis

Date 05/03/24 à 10:50

Par [HERMI Farida](#)

Accusé de réception

Date 05/03/24 à 10:56